

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 07 - 04

Séance du 6 juillet 2021

**Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représenté : 4

L'an deux mille vingt et un, le six juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :
Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

CINEMA CASINO

**RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE**

EXERCICE 2020

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Laurene CATANI (procuration à Madame André SAMAT), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Corinne ROCHE-SANNA (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Monsieur Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur VALENTIN

Accusé de réception en préfecture
083-21830125-20210706-DEL20210704-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2015-04-16 en date du 14 avril 2015, la Commune a décidé de déléguer la gestion de la salle de cinéma *Le Casino*, pour une durée de six années. A cet effet, une procédure de publicité et de mise en concurrence des opérateurs économiques a été lancée en application des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 3 mai 2016 n° 2016-05-15, la Commune a attribué le contrat de délégation de service public à la société CINEODE.

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, du code de la commande publique, et du contrat, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Compte tenu des circonstances sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le délégataire n'a pu fournir son bilan financier à la date requise et le transmettra au plus vite.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport du délégataire au titre de l'année 2020.

Il est rappelé que la Société Cinéode a pris en charge la gestion du cinéma depuis le mois de juillet 2016, à la suite de la Fédération des Œuvres Laïques 83, au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre par la Commune. Pour rappel, la salle de projection et la façade avaient été rénovées à l'été 2015 et Cinéode a donc commencé sa délégation dans un bâtiment en excellent état.

Jusqu'en 2019, la Société Cinéode a augmenté de façon significative la fréquentation du cinéma Casino, en programmant des films plus récents et correspondants aux attentes des Saint-Cyriens (à savoir une préférence pour les comédies françaises, les films familiaux et les films américains à grand succès), des films recommandés « Art et essai » pour le public cinéophile bien représenté à Saint-Cyr-sur-Mer et un large panel de films de qualité pour le jeune public.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale de COVID-19 qui a conduit à la fermeture des cinémas à deux reprises pendant 162 jours au total. Ces fermetures ont conduit à une baisse significative du nombre d'entrées en 2020, à savoir 6 580 entrées contre 24 014 entrées en 2019, soit une baisse de 72.6 %. Cette chute drastique de fréquentation se constate à un niveau national avec une baisse de 70 % selon un rapport du CNC.

Malgré ce contexte difficile, Cinéode a maintenu, lors des périodes d'ouverture, les séances en partenariat avec les services municipaux (la bibliothèque, la Résidence autonomie Falquette, le comité de Jumelage de Saint-Cyr-sur-Mer...), et le milieu associatif (l'association espagnole du Beausset), soit un total de 749 entrées.

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210706-DEL20210704-DE Date de télétransmission : 07/07/2021 Date de réception préfecture : 07/07/2021
--

Dans le cadre du dispositif national d'éducation à l'image « Ecole et Cinéma », Cinéode a pu proposer des projections de films aux écoles de la Commune, soit un total de 578 entrées et a également poursuivi sa sensibilisation à un cinéma plus exigeant en proposant 60 films « Art et essai » sur un total de 121 films projetés, soit 49.6 % de la programmation.

Il est rappelé que les conditions sanitaires n'ont pas permis la réalisation des séances de plein air pendant l'été 2020.

D'autre part, il est précisé que Cinéode propose une tarification attractive, permettant de toucher un large public (tarif réduit à 5.50 €, tarif groupe à 4 €, tarif -14 ans à 4 €) et de fidéliser (carte d'abonnement de 10 séances à 50 €).

Ces éléments ont permis au Cinéma Casino de conserver une image positive auprès des spectateurs, malgré les conditions de fonctionnement de l'année 2020.

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) du rapport annuel 2020 du délégataire relatif au Cinéma CASINO,
- 2) de sa mise à disposition auprès du public en mairie dans les quinze jours qui suivent sa présentation au Conseil Municipal. Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20210706-DEL20210704-DE Date de télétransmission : 07/07/2021 Date de réception préfecture : 07/07/2021
--